

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

REDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
3, place des Cordeliers, 3



ABONNEMENTS	
pour Lyon	10 fr. 20 fr. 40 fr.
— le départ du Rhône	11 22 44
Hors du département	13 25 50
Etranger	
Le port en sus.	

AVIS

A dater du 12 novembre la FRANCE RÉPUBLICAINE publiera, dans son ÉDITION DU MATIN, une correspondance de Versailles donnant un compte rendu de la séance de la veille, c'est-à-dire 24 heures avant les journaux de Paris.

Lyon, 8 Novembre 1872

La manifestation monarchique de Bordeaux vient d'avoir sa contre-partie dans cette ville. Un banquet républicain a été offert par cent soixante électeurs aux députés de la Gironde : MM. Fourcand, Larrivet, Simiot et Caduc, le nouvel élu. Chacun des honorables invités a prononcé un discours, et chacun a répondu au défi insolent porté à la République par M. Carayon-La-Tour et ses amis en affirmant l'énergique volonté de la majorité du pays de la défendre contre toutes les surprises et toutes les attaques.

M. Simiot s'est surtout préoccupé, comme on le verra dans le compte rendu que nous publions plus loin, des projets de coup d'État que les partis monarchistes nourrissent contre le suffrage universel. Il a déclaré que le vote d'une nouvelle loi du 31 mai qui rayerait des listes électorales un tiers ou un quart des électeurs serait la meilleure chance de succès qu'on pût donner au bonapartisme. Nous ne croyons pas, pour ce qui nous concerne, qu'un attentat quelconque des monarchistes puisse ramener la France au misérable gouvernement qui lui a prodigué tous les désastres et toutes les hontes. La France serait irrévocablement perdue si elle était capable de retourner à son « vomissement ». Mais il suffit de songer qu'une mutilation du suffrage universel peut donner le signal d'une guerre civile pour voter à la réprobation publique les intrigants et les ambitieux qui osent casser, en désespoir de cause, la pensée de ce projet criminel. La question ne peut pas être envisagée de deux façons. Comme le fait observer justement un de nos confrères, la question est ouverte en ceci que l'Assemblée n'a pas le droit de toucher au suffrage universel qui l'a nommée. « Anrait-elle le droit de l'anéantir ? ajoute-t-il, non. Donc elle n'a pas le droit de retrancher une seule des voix qui lui ont confié son mandat. Ce serait se suicider, puis-elle supprimerait un trait de plume qui lui a donné la vie, et par là même devrait rentrer dans le néant. Tout homme atteint par cette loi pourrait considérer comme nuls et non venus les décrets d'une Assemblée qui aurait nié elle-même sa propre légalité. »

Les discours qui ont soulevé les plus chaleureux applaudissements, c'est incontestablement celui de M. Caduc, parce qu'il répondait directement aux souvenirs émouvants laissés dans tous les esprits par les péripéties de la grande lutte électorale qui s'est terminée à la confusion de tous les partis monarchistes réunis. Après avoir félicité énergiquement les indignes manœuvres employées pour le succès de la candidature de M. Forcade, l'honorable député s'est écrié :

« Les électeurs de la Gironde ont notifié à l'empire et aux autres factions monarchistes un congé définitif. Oui, mes chers concitoyens, sur tous les points à la fois, la République s'impose comme une nécessité absolue, et c'est avec raison que M. Thiers disait, dernièrement, au sein de la commission de permanence, que, désormais, aucun homme sérieux ne pourrait se déclarer monarchiste. Or, ce qui s'est passé dans notre département est produit dans les Vosges, dans l'Oise, dans le Calvados, dans l'Indre-et-Loire et

dans l'Algérie : au nord, à l'est, à l'ouest, au centre, l'Assemblée de Versailles est condamnée, les principes républicains sont acclamés !... »

Les électeurs de la Gironde ont bien mérité de la France et de la République. Je les en remercie avec émotion, au nom de la patrie, dont la paix, dont l'unité, dont l'existence même sont menacées par les intrigues royalistes ; je les en remercie au nom du suffrage universel, mis en péril par ceux mêmes qu'il repousse, bien qu'il soit le droit acquis et imprescriptible de citoyens libres ; je les en remercie au nom des victimes de l'empire, auxquelles, ils ont donné, en ma personne, une réparation éclatante.

En présence de ces faits décisifs, que peuvent nous importer ces manifestations tapageuses où les vaincus du suffrage universel annoncent l'intention de le mutiler, où l'on affirme je ne sais quelle monarchie de Babel, accomplissement monstrueux de droit divin et de souveraineté nationale, de drapeau blanc et de drapeau tricolore ? De pareilles visées ne sont justiciables que du ridicule.

Ayons foi dans la République, mes chers concitoyens ; elle est trop forte, trop profondément enracinée dans le pays, trop énergiquement voulue par le véritable souverain qui est le peuple, pour avoir à se préoccuper de menaces factieuses, qui resteront toujours à l'état de velléités impuissantes.

Je bois au seul gouvernement compatible avec le suffrage universel, à la République ! »

Nous partageons les mêmes sentiments et la même confiance, mais nous ne devons pas oublier que les ennemis de la République siègent au cœur de la place. Les républicains feront donc bien de servir leurs rangs et de se tenir prêts à toutes les éventualités.

Les évêques continuent leur campagne en faveur du comte de Chambord. On sait de quelle façon M. Dupanloup a traité les partisans des idées modernes, les hommes qui osent s'élever contre les misérables superstitions entretenues par l'Église, et qui n'ont pas foi dans le « sauveur » sur lequel il compte pour faire rentrer sous terre les reptiles inconnus et les bêtes malfaisantes. M. l'évêque d'Aix ne fulmine pas avec moins de véhémence contre l'esprit des sociétés modernes et contre les principes de la Révolution, mais il a donné à sa lettre pastorale une couleur encore plus nettement politique.

Voici la narration de l'événement d'Alsace : « Si du sang de nos rois, quelque goutte échappée venait à reparaitre sur le trône, si longtemps empoisonné de ce vieux sang royal, alors revivraient les jours dont il est parlé dans nos livres saints, au temps des bons rois en Israël. Le peuple reposait sans aucune crainte, chacun vivait sous sa vigne et sous son figuier. La terre fut en paix durant tous les jours de son règne ; il rechercha le bonheur de sa nation, sa puissance et sa gloire furent toujours heureuses ; les champs donnaient leurs moissons et les arbres leurs fruits. Les vieillards étaient assis sur les places publiques, et les jeunes gens se revêtaient d'habits guerriers et de gloire. Heureuse la terre dont le roi est noble. »

Comment cette délicieuse peinture, tout à fait digne de la Salente de Fénelon, ne déciderait-elle pas la France à se jeter dans les bras d'Henri V ?

Si on laisse de côté ce qu'il y a de puéril et d'enfantin dans cette péroraison, on ne peut toutefois s'empêcher d'y voir la preuve de l'invasion complète de la religion par la politique.

Or, n'est-il pas étrange que messieurs les prélats qui prêchent si hautement la haine et le mépris de la République, consentent à recevoir d'elle de superbes appointements ?

A quand la séparation de l'Etat et de l'Église ?

LUCIEN JANDET

NOUVELLES POLITIQUES

Voici quelques indications sur l'attitude présumée des diverses fractions de l'Assemblée, lors de la discussion qui va s'engager sur

les projets de présidence temporaire, et de vice-présidence de la République.

Une fraction importante du centre droit et de la gauche modérée voteront avec le centre gauche.

Les orléanistes sont très-embarrassés de leur situation, le comte de Paris refusant de se prononcer. Son refus est motivé, du reste, par la certitude que le gros de son parti pourrait bien se séparer de lui en cette occurrence.

M. Bathie a décidé le plus grand nombre des députés de cette nuance à se rallier au centre gauche, qui prendra l'initiative de la proposition de réformes constitutionnelles. Quant aux orléanistes purs, ils voteront contre, en compagnie de l'extrême gauche et de l'extrême droite.

Les bonapartistes, si intéressés les citons que pour mémoire, s'abstiendront, car ils ont été tellement battus sur le terrain politique, qu'ils renoncera à y reparaitre et se réservent pour la question économique.

On paraît conséquemment convaincu dans les régions officielles que la présidence temporaire et la création d'une vice-présidence seront acceptées par l'Assemblée.

Le *Times* publie les dépêches suivantes :

Paris, le 5 novembre.

Le rapport si impatiemment attendu du ministre des finances, relativement au dernier emprunt ne sera publié qu'après la lecture du Message qui résumera les points les plus importants du rapport.

Les projets de loi suivants seront soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale à la prochaine session parlementaire : 1. les réformes constitutionnelles ; 2. le budget ; 3. la réorganisation militaire ; 4. la loi sur les jurys. Il sera en outre proposé des projets de loi pour diminuer le nombre des magistrats dans la Cour d'appel, pour augmenter le nombre des tribunaux et des justices de paix en Algérie, pour rétablir la prohibition du port des armes en Corse et enfin un projet de loi sur l'éducation publique.

Chacun de ces projets paraît devoir donner lieu à de vives discussions.

Le *Times* publie, en outre, la dépêche suivante, relative à l'évacuation du territoire français :

« Quelques cas de fièvre typhoïde (typhus) s'étant déclarés parmi les jeunes conscrits allemands en garnison à Epernay, l'évacuation de cette ville a été accélérée. En suite de cet inspecteur médical pour le département de la Marne, pour préparer un rapport sur la situation hygiénique, afin qu'il soit procédé à la désinfection des baraques, si le cas l'exige, avant l'arrivée des troupes françaises dont le départ serait retardé s'il y a lieu. Les derniers Prussiens quitteront Reims à dix heures. »

On mande de Versailles, le 7 novembre :

« Le conseil des ministres, tenu hier, s'est occupé de la loi de réorganisation de l'armée. Il est inexact qu'il y ait été question du mouvement préfectoral. M. Thiers a donné aux ministres un aperçu des points principaux qui seront traités dans le Message. On ne croit pas que le Message aborde les questions constitutionnelles, l'intention du gouvernement paraissant être de laisser absolument ces questions à l'initiative parlementaire.

« On dément la nouvelle d'après laquelle le ministre de l'intérieur aurait adressé aux préfets une circulaire pour les inviter de nouveau, eux et leurs subordonnés, à ne prendre part à aucune manifestation radicale. »

Les troupes allemandes sont entrées avant-hier dans les baraques de Saint-Dié, Rambervilliers, Charmes et Bruyères. Hier, à 10 heures du matin, les troupes allemandes quittaient Reims.

Dix minutes après, les gendarmes français arrivaient et étaient chaleureusement accueillis par les autorités et par la population. On fait à Reims des préparatifs pour bien recevoir les troupes françaises.

L'opinion nationale a reçu d'un officier originaire de Metz, une lettre qui est une énergique protestation contre toutes les rumeurs injurieuses pour l'armée, où l'on mon-

tré celle-ci attendant avec impatience le héros de Sedan.

« L'armée, écrit cet officier, a été calomniée à la Fère, comme elle l'est encore un peu partout ; mais elle travaille au silence, et notre jeune République la retrouvera un jour glorieuse et dévouée. »

La commission formée des généraux Hacé et Loysel et du colonel d'Andlan, qui a pour mission de préparer un projet d'organisation de l'armée territoriale, a tenu déjà plusieurs séances, dans lesquelles elle a arrêté les bases du projet. On annonce que ses membres doivent conférer à ce sujet, samedi prochain, avec le président de la République.

Après les bases déjà arrêtées, les hommes de l'armée territoriale seraient organisés par compagnies cantonales. Un canton, suivant son importance, comprendrait un ou plusieurs de ces compagnies. D'après les calculs de statistique qui ont été faits, le nombre de compagnies s'éleverait à 4,000 environ, pour les 2,800 cantons dont se compose le territoire français actuellement.

La grande difficulté de cette organisation, c'est la constitution des cadres. Chaque compagnie devant comprendre trois officiers et six sous-officiers. On voit qu'il va falloir pourvoir à douze mille emplois d'officiers ; vingt-quatre mille de sous-officiers, sans compter le grand et le petit état-major.

On fera appel, comme nous l'avons déjà indiqué, il y a quelque temps, aux anciens officiers de la garde mobile et des mobilisés, aux officiers de l'armée active, démissionnaires ou en retraite, et enfin aux officiers non replacés à la suite de la guerre. En outre, on recrutera ces cadres par voie de concours parmi les anciens sous-officiers de l'armée qui montrent le plus de capacités.

On rattacherait cette organisation de l'armée territoriale à l'institution des dépôts régionaux pour l'équipement et l'habillement des militaires. On pourra fixer dans ces dépôts les états-majors et en faire les centres d'instruction, en même temps que d'approvisionnement.

(Rappel.)

Hier s'est réuni à Versailles le conseil supérieur de la guerre. Le duc d'Aumale y assistait.

Dans la gare du chemin de fer, où se trouvaient la plupart des officiers qui composent ce conseil, le public a vu, non sans stupefaction, le duc d'Aumale s'avancer avec empressement vers un de ses collègues lui servir la main avec effusion en l'appelant « mon cher maréchal ! »

Le parti légitimiste, qui, d'après une note du *Soir*, paraît vouloir recommencer vers Brezenn, résidence actuelle de M. le comte de Chambord, un pèlerinage analogue à celui d'Anvers, fait entre temps les plus actives démarches auprès de M. de Rémusat, pour faire donner à notre ambassadeur à Constantinople des instructions, lui enjoignant de se faire le champion de la papauté en Orient.

Mais nous apprenons que M. Thiers a fait connaître au ministre des affaires étrangères sa ferme volonté de ne pas tolérer que M. de Vogüé prenne une pareille attitude.

« L'armée, écrit cet officier, a été calomniée à la Fère, comme elle l'est encore un peu partout ; mais elle travaille au silence, et notre jeune République la retrouvera un jour glorieuse et dévouée. »

La commission formée des généraux Hacé et Loysel et du colonel d'Andlan, qui a pour mission de préparer un projet d'organisation de l'armée territoriale, a tenu déjà plusieurs séances, dans lesquelles elle a arrêté les bases du projet. On annonce que ses membres doivent conférer à ce sujet, samedi prochain, avec le président de la République.

Après les bases déjà arrêtées, les hommes de l'armée territoriale seraient organisés par compagnies cantonales. Un canton, suivant son importance, comprendrait un ou plusieurs de ces compagnies. D'après les calculs de statistique qui ont été faits, le nombre de compagnies s'éleverait à 4,000 environ, pour les 2,800 cantons dont se compose le territoire français actuellement.

La grande difficulté de cette organisation, c'est la constitution des cadres. Chaque compagnie devant comprendre trois officiers et six sous-officiers. On voit qu'il va falloir pourvoir à douze mille emplois d'officiers ; vingt-quatre mille de sous-officiers, sans compter le grand et le petit état-major.

On fera appel, comme nous l'avons déjà indiqué, il y a quelque temps, aux anciens officiers de la garde mobile et des mobilisés, aux officiers de l'armée active, démissionnaires ou en retraite, et enfin aux officiers non replacés à la suite de la guerre. En outre, on recrutera ces cadres par voie de concours parmi les anciens sous-officiers de l'armée qui montrent le plus de capacités.

On rattacherait cette organisation de l'armée territoriale à l'institution des dépôts régionaux pour l'équipement et l'habillement des militaires. On pourra fixer dans ces dépôts les états-majors et en faire les centres d'instruction, en même temps que d'approvisionnement.

(Rappel.)

Hier s'est réuni à Versailles le conseil supérieur de la guerre. Le duc d'Aumale y assistait.

Dans la gare du chemin de fer, où se trouvaient la plupart des officiers qui composent ce conseil, le public a vu, non sans stupefaction, le duc d'Aumale s'avancer avec empressement vers un de ses collègues lui servir la main avec effusion en l'appelant « mon cher maréchal ! »

Le parti légitimiste, qui, d'après une note du *Soir*, paraît vouloir recommencer vers Brezenn, résidence actuelle de M. le comte de Chambord, un pèlerinage analogue à celui d'Anvers, fait entre temps les plus actives démarches auprès de M. de Rémusat, pour faire donner à notre ambassadeur à Constantinople des instructions, lui enjoignant de se faire le champion de la papauté en Orient.

Mais nous apprenons que M. Thiers a fait connaître au ministre des affaires étrangères sa ferme volonté de ne pas tolérer que M. de Vogüé prenne une pareille attitude.

Le *Journal des Débats* apprécie ainsi qu'il suit la réflexion du président des États-Unis :

« Le triomphe du général Grant est dès à présent complètement assuré. L'alliance de quelques mécontents du parti républicain qui l'avait porté, il y a quatre ans, au pouvoir, avec les démocrates qui lui étaient demeurés hostiles, n'a pas eu les résultats que s'en promettaient les promoteurs de la candidature de M. Horace Greeley. Le plan des adversaires du général Grant semblait habilement conçu, mais il a tourné à la confusion de ses auteurs. En se mettant à la tête des républicains libéraux, le rédacteur en chef de la *New-York Tribune* s'est aliéné une notable portion des démocrates : il a divisé également

l'un et l'autre parti, et la confusion des votes qui est résultée de cette double scission lui a été finalement défavorable. En réalité, M. Greeley était suspect aux vieux démocrates, en raison de ses anciennes opinions protectionnistes. Quant aux réformes libérales que réclamait une partie des républicains, et dont il s'était fait le champion, elles n'avaient rien d'assez radical pour qu'on désespérât de les imposer à l'administration du général Grant. Il ne s'agissait en effet que de quelques abus dans la collation des fonctions et offices publics, de certains actes de favoritisme sur lesquels le président était accusé d'avoir trop complaisamment fermé les yeux. Assurément ce sont là des actes blâmables, de fâcheux errements ; mais un parti à besoin de passions plus vives, d'intérêts plus élevés et plus impérieux, il lui faut un levier plus fort que ces griefs pour supplanter son rival et renverser un gouvernement. Le résultat des élections du 5 novembre n'a donc rien qui nous étonne. »

Le *Evening* résume comme suit les dépêches reçues de Washington et de New-York, relatives à cette élection :

« Les élections se sont passées partout avec tranquillité. La réélection du général Grant est assurée. »

Les républicains ont emporté dans les États de New-York, 35 électeurs ; Pennsylvanie, 20 ; Ohio, 22 ; Massachusetts, 13 ; Vermont, 5 ; Maine, 7 ; Iowa, 11 ; Rhode-Island, 4 ; Kansas, 5 ; New-Hampshire, 5 ; South-Carolina, 5 ; Michigan, 11 ; Minnesota, 5 ; Illinois, 21 ; Wisconsin, 10 ; Nebraska, 3 ; California, 6 ; Oregon, 3 ; Indiana, 15 ; New-Jersey, 9. — Total, 226.

Greeley l'a emporté dans le Maryland, 8 électeurs ; Georgia, 11 ; Kentucky, 12 ; Missouri, 15 ; Tennessee, 12. — Total : 58.

On croit que Grant aura 250 votes électoraux, — la majorité absolue est de 184 votes — et une majorité de 400,000 suffrages.

La majorité en faveur du général Grant, à New-York, est de 35,000 voix et de 110,000 en Pennsylvanie. Beaucoup de démocrates s'abstiennent.

Tres-peu d'électeurs votent pour M. O'Connor, le candidat malgré lui.

« Par conséquent personne à la Chambre, ni républicains ni monarchistes, n'a le droit de soulever de questions constitutionnelles, personne n'a le droit d'accepter de discussion de cette nature. Si, malgré la réprobation du pays, quelqu'un ose y introduire ces questions, celui-là se mettra hors la loi et se déclarera, par le fait même, ennemi de la nation. »

Nous espérons encore que les inventeurs de cette manœuvre reculeront au dernier moment devant les conséquences d'un pareil attentat. Mais cette espérance peut être illusoire et il faut prendre nos précautions en conséquence.

Admettons donc que l'insolent défi du *Soir* ne soit pas une vaine fanfaronnade, et qu'il se trouve des hommes assez audacieux pour apporter à la tribune les élocubrations de MM. Pessard et de La Guéronnière. Si pour dissiper ce fantôme et le faire rentrer dans le néant, il ne suffit pas d'une simple protestation, que devront faire les républicains qui siègent à la Chambre ?

Leur devoir est tout tracé. Après avoir refusé toute discussion sur le terrain constitutionnel, si leurs adversaires passent outre il ne leur restera plus qu'à faire appel au pays. Quelque grave que puisse paraître cette résolution, elle est moins grave que l'inertie. Il n'y a pas à hésiter, car c'est le seul moyen de prévenir la guerre civile que produiraient fatalement dans un temps plus ou moins rapproché le triomphe des monarchistes et le mépris de la volonté nationale.

Si, en face de cette audacieuse usurpation, tous les républicains donnaient leur démission en faisant un appel à toute la France, la manœuvre des monarchistes serait balayée d'un coup et la Chambre usurpatrice serait bien obligée de céder enfin la place.

« Elle sortit pour aller au-devant du médecin, et le prévenir sans doute de la présence d'un confrère. »

Pendant ce temps Gabrielle s'approcha du lit de son père et le baisa au front. Elle le regarda avec une profonde attention et lui trouva le teint moins animé et la physionomie plus calme. Elle s'en réjouit intérieurement, et passant devant Landregarde :

« Merci, monsieur, dit-elle simplement. »

Celui-ci n'avait pas répondu qu'elle était remplacée au chevet de M. de Frairières par le docteur Hugonet.

Ce dernier avait fait son entrée en courant, d'un bond ; le temps de franchir la porte, il avait traversé la chambre, il était au pied du lit, il avait déjà dans ses mains la main du malade.

« Cher ami, s'écria-t-il, dans quel état je le retrouve !... Mais il fallait m'appeler, m'envoyer un courrier, me faire parvenir un télégramme !... Je n'étais pas si loin, je serais arrivé dans la nuit... aussitôt. »

« Je vais mieux, dit M. de Frairières. »

« Il va mieux, dit qu'il y a mieux, et il est en sueur, la voix est creuse, l'œil est injecté de sang, voyons la langue... Épaisse ! épaisse !... »

Il lui tâta le pouls, l'auscultait à la poitrine à plusieurs reprises.

« Inflammation... grande inflammation. »

« J'ai été beaucoup plus mal, dit le malade, j'ai été à la mort. »

« Juste ciel ! qui parle de mort ici ? Il s'agit bien de cela pour un peu de fièvre, mais qu'importe, me voilà de retour, tout va changer. »

C'est alors qu'il leva la tête et qu'il voulut bien seulement s'apercevoir qu'il y avait quelqu'un auprès de lui.

M. le docteur Landregarde, dit M. de Frairières, répondant au salut interrogateur de Hugonet.

« Ah ! très-bien, fit celui-ci comme quel-

« Par conséquent personne à la Chambre, ni républicains ni monarchistes, n'a le droit de soulever de questions constitutionnelles, personne n'a le droit d'accepter de discussion de cette nature. Si, malgré la réprobation du pays, quelqu'un ose y introduire ces questions, celui-là se mettra hors la loi et se déclarera, par le fait même, ennemi de la nation. »

Nous espérons encore que les inventeurs de cette manœuvre reculeront au dernier moment devant les conséquences d'un pareil attentat. Mais cette espérance peut être illusoire et il faut prendre nos précautions en conséquence.

Admettons donc que l'insolent défi du *Soir* ne soit pas une vaine fanfaronnade, et qu'il se trouve des hommes assez audacieux pour apporter à la tribune les élocubrations de MM. Pessard et de La Guéronnière. Si pour dissiper ce fantôme et le faire rentrer dans le néant, il ne suffit pas d'une simple protestation, que devront faire les républicains qui siègent à la Chambre ?

Leur devoir est tout tracé. Après avoir refusé toute discussion sur le terrain constitutionnel, si leurs adversaires passent outre il ne leur restera plus qu'à faire appel au pays. Quelque grave que puisse paraître cette résolution, elle est moins grave que l'inertie. Il n'y a pas à hésiter, car c'est le seul moyen de prévenir la guerre civile que produiraient fatalement dans un temps plus ou moins rapproché le triomphe des monarchistes et le mépris de la volonté nationale.

Si, en face de cette audacieuse usurpation, tous les républicains donnaient leur démission en faisant un appel à toute la France, la manœuvre des monarchistes serait balayée d'un coup et la Chambre usurpatrice serait bien obligée de céder enfin la place.

« Elle sortit pour aller au-devant du médecin, et le prévenir sans doute de la présence d'un confrère. »

Pendant ce temps Gabrielle s'approcha du lit de son père et le baisa au front. Elle le regarda avec une profonde attention et lui trouva le teint moins animé et la physionomie plus calme. Elle s'en réjouit intérieurement, et passant devant Landregarde :

« Merci, monsieur, dit-elle simplement. »

Celui-ci n'avait pas répondu qu'elle était remplacée au chevet de M. de Frairières par le docteur Hugonet.

Ce dernier avait fait son entrée en courant, d'un bond ; le temps de franchir la porte, il avait traversé la chambre, il était au pied du lit, il avait déjà dans ses mains la main du malade.

« Cher ami, s'écria-t-il, dans quel état je le retrouve !... Mais il fallait m'appeler, m'envoyer un courrier, me faire parvenir un télégramme !... Je n'étais pas si loin, je serais arrivé dans la nuit... aussitôt. »

« Je vais mieux, dit M. de Frairières. »

« Il va mieux, dit qu'il y a mieux, et il est en sueur, la voix est creuse, l'œil est injecté de sang, voyons la langue... Épaisse ! épaisse !... »

Il lui tâta le pouls, l'auscultait à la poitrine à plusieurs reprises.

« Inflammation... grande inflammation. »

« J'ai été beaucoup plus mal, dit le malade, j'ai été à la mort. »

« Juste ciel ! qui parle de mort ici ? Il s'agit bien de cela pour un peu de fièvre, mais qu'importe, me voilà de retour, tout va changer. »

C'est alors qu'il leva la tête et qu'il voulut bien seulement s'apercevoir qu'il y avait quelqu'un auprès de lui.

M. le docteur Landregarde, dit M. de Frairières, répondant au salut interrogateur de Hugonet.

« Ah ! très-bien, fit celui-ci comme quel-

« Par conséquent personne à la Chambre, ni républicains ni monarchistes, n'a le droit de soulever de questions constitutionnelles, personne n'a le droit d'accepter de discussion de cette nature. Si, malgré la réprobation du pays, quelqu'un ose y introduire ces questions, celui-là se mettra hors la loi et se déclarera, par le fait même, ennemi de la nation. »

Nous espérons encore que les inventeurs de cette manœuvre reculeront au dernier moment devant les conséquences d'un pareil attentat. Mais cette espérance peut être illusoire et il faut prendre nos précautions en conséquence.

Admettons donc que l'insolent défi du *Soir* ne soit pas une vaine fanfaronnade, et qu'il se trouve des hommes assez audacieux pour apporter à la tribune les élocubrations de MM. Pessard et de La Guéronnière. Si pour dissiper ce fantôme et le faire rentrer dans le néant, il ne suffit pas d'une simple protestation, que devront faire les républicains qui siègent à la Chambre ?

Leur devoir est tout tracé. Après avoir refusé toute discussion sur le terrain constitutionnel, si leurs adversaires passent outre il ne leur restera plus qu'à faire appel au pays. Quelque grave que puisse paraître cette résolution, elle est moins grave que l'inertie. Il n'y a pas à hésiter, car c'est le seul moyen de prévenir la guerre civile que produiraient fatalement dans un temps plus ou moins rapproché le triomphe des monarchistes et le mépris de la volonté nationale.

Si, en face de cette audacieuse usurpation, tous les républicains donnaient leur démission en faisant un appel à toute la France, la manœuvre des monarchistes serait balayée d'un coup et la Chambre usurpatrice serait bien obligée de céder enfin la place.

« Elle sortit pour aller au-devant du médecin, et le prévenir sans doute de la présence d'un confrère. »

Pendant ce temps Gabrielle s'approcha du lit de son père et le baisa au front. Elle le regarda avec une profonde attention et lui trouva le teint moins animé et la physionomie plus calme. Elle s'en réjouit intérieurement, et passant devant Landregarde :

« Merci, monsieur, dit-elle simplement. »

Celui-ci n'avait pas répondu qu'elle était remplacée au chevet de M. de Frairières par le docteur Hugonet.

Ce dernier avait fait son entrée en courant, d'un bond ; le temps de franchir la porte, il avait traversé la chambre, il était au pied du lit, il avait déjà dans ses mains la main du malade.

« Cher ami, s'écria-t-il, dans quel état je le retrouve !... Mais il fallait m'appeler, m'envoyer un courrier, me faire parvenir un télégramme !... Je n'étais pas si loin, je serais arrivé dans la nuit... aussitôt. »

« Je vais mieux, dit M. de Frairières. »

« Il va mieux, dit qu'il y a mieux, et il est en sueur, la voix est creuse, l'œil est injecté de sang, voyons la langue... Épaisse ! épaisse !... »

Il lui tâta le pouls, l'auscultait à la poitrine à plusieurs reprises.

« Inflammation... grande inflammation. »

« J'ai été beaucoup plus mal, dit le malade, j'ai été à la mort. »

« Juste ciel ! qui parle de mort ici ? Il s'agit bien de cela pour un peu de fièvre, mais qu'importe, me voilà de retour, tout va changer. »

C'est alors qu'il leva la tête et qu'il voulut bien seulement s'apercevoir qu'il y avait quelqu'un auprès de lui.

M. le docteur Landregarde, dit M. de Frairières, répondant au salut interrogateur de Hugonet.

« Ah ! très-bien, fit celui-ci comme quel-

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE
4. — Commencé le 6 novembre 1872

LE DERNIER CRIMINEL

PAR OCTAVE FÉRÉ & EUGÈNE MORET

PREMIÈRE PARTIE LA MORT DU JUSTE

III
LE PRINCE DE LA SCIENCE

La malade aussi s'était assoupi. Une heure s'écoula, durant laquelle on entendait sa respiration haletante. Un moment arriva enfin où il ouvrit les yeux, et à quelques tons clairs dans le ciel gris et bleu, il était facile de se rendre compte qu'on touchait aux premières lueurs du crépuscule et qu'un jour faible et incertain n'allait pas tarder à poindre.

« J'ai dans le corps un feu qui me consume, murmura le malade. »

Landregarde, qui se leva et apaisa la soif du bol vide qui humectait encore ses lèvres, et dit :

« Puissez-vous dire vrai. »

« Je suis du reste parfaitement secondé ici, dit le jeune homme avec une apparence de sa-

« Par conséquent personne à la Chambre, ni républicains ni monarchistes, n'a le droit de soulever de questions constitutionnelles, personne n'a le droit d'accepter de discussion de cette nature. Si, malgré la réprobation du pays, quelqu'un ose y introduire ces questions, celui-là se mettra hors la loi et se déclarera, par le

Mais tous ne la donneront pas, nous le savons. Il y a dans tous les partis, et malheureusement dans le nôtre aussi, des hommes qui ne songent qu'à exploiter les situations et qui préfèrent leur intérêt particulier à l'intérêt général; il y a ceux qui ont conscience d'avoir mal rempli leur devoir et qui se sentent perdus auprès des électeurs; il y a enfin les timides et les incertains, qui hésitent toujours à prendre un parti, et qui, avant d'agir, attendent que leurs voisins leur aient donné l'exemple, comme on ne l'a que trop vu au 2 juillet, lorsque les députés élus uniquement pour aller déclarer à la Chambre qu'elle devait se dissoudre, ont oublié de faire leur commission sous prétexte qu'elle eût été inutile et se sont résignés à rester eux aussi à Versailles, par la simple raison que les autres refusaient d'en sortir.

De ces trois catégories, il n'y en a pas une cependant dont, avec un peu de résolution, on ne puisse, si l'on veut, entraîner l'assentiment. Qu'il se rencontre seulement cinquante républicains énergiques, qui, sans consulter autre chose que leur devoir, se voyant forcés de choisir entre la violation de leur mandat et leur démission, se décident à prendre ce dernier parti, en expliquant les raisons à leurs électeurs dans une proclamation collective; qu'ils appellent ceux-ci à exprimer aussi leur opinion par des manifestations unanimes et légales; que les électeurs à leur tour déclarent qu'ils refusent dorénavant leurs voix à tous les hommes qui, en se faisant les complices de l'usurpation de la Chambre, auront par là même témoigné de leur mépris pour la volonté nationale, et l'on verra si se trouve à la gauche, beaucoup de membres qui hésiteront à se joindre à la protestation de leurs collègues. Que la gauche laisse seulement entrevoir d'avance qu'elle est décidée à prendre ce parti si l'on s'obstine à menacer le pays de cette discussion des projets constitutionnels, et ceux-ci s'évanouiront d'eux-mêmes.

Aux hésitations des journaux officieux, il est manifeste que le gouvernement n'est pas encore bien décidé à s'engager dans cette voie fatale; il attend, il cherche à sonder l'opinion, se réservant d'agir en conséquence.

Eh bien! c'est à l'opinion à se déclarer énergiquement, et à ceux qui peuvent avoir sur elle une influence quelconque à prendre l'initiative. On connaît l'entêtement de M. Thiers.

Si l'opinion publique semble hésiter, ce sera pour M. Thiers une raison de se décider. Une fois qu'il sera engagé, la lutte peut devenir sérieuse. Nous devons tout faire pour épargner à notre pays des secousses désastreuses. Il faut que dès maintenant le gouvernement sache bien qu'en s'associant aux manœuvres des centres, il se mettrait en opposition avec la volonté du pays. Quand il le saura, il y renoncera. C'est à la gauche et à la presse républicaine de lui faire savoir.

RUGÈNE VÉRON.

Le banquet républicain de Bordeaux

Le banquet légitimiste de Bordeaux vient d'avoir sa contre-partie. Cent soixante électeurs bordelais ont invité les députés républicains de la Gironde à une fête démocratique, qui aura dans le pays un très-grand retentissement.

Le banquet était présidé par M. Lalesque, doyen d'âge du Conseil général et président de la commission départementale.

Au dessert, le président a porté un toast aux députés républicains, MM. Fourcand, Larrieu, Simiot et Caduc, et il s'est surtout attaché à constater l'union désormais indissoluble des populations rurales et des populations urbaines.

Qu'il veut en effet, a dit avec raison M. Lalesque, que veut l'habitant de la campagne? Ne confondons pas, malgré les efforts de ceux qui cherchent, sciemment ou non, à l'abuser, la Révolution avec la République, il veut résister à cette-ci; il veut, parce que, travaillant beaucoup et vivant de peu, l'économie est à ses yeux le premier des besoins; il la veut, parce que, rassuré désormais sur son égalité devant la loi, la République lui garantit que toutes les classes sociales satisfaisent également à l'impôt du sang; il la veut, parce que les siens obtiennent d'elle les bienfaits gratuits d'une instruction virile; il la veut enfin, parce qu'il trouve dans l'exercice républicain du suffrage universel la conservation de son droit, si longtemps dénié, de participer, selon ses aptitudes, au gouvernement de la commune, du département et de l'Etat.

L'honorable M. Fourcand a répondu à ce toast par un discours vivement applaudi; nous en citons les principaux passages:

Vous mandatairés, mes chers concitoyens, ne se sont laissés aller ni à de décevantes illusions ni à une confiance exagérée. Le jour où ils ont eu l'honneur d'être appelés à vous représenter, ils se sont pénétrés des difficultés, — je puis dire des périls — de la situation; ils ont compris quelle devait être leur attitude dans une assemblée où la démocratie comptait de si nombreux adversaires; dans ces lettres, ces confidences, ces invitations dont ils étaient spectateurs émus, ils n'ont poursuivi qu'un but, affirmer leurs doctrines républicaines et en préparer pacifiquement la réalisation.

Unissons-nous, réalisons ce patriotique conseil que vous applaudissez, il y a un instant, dans la bouche de notre président! Que tous les républicains vraiment dignes de ce nom, de la campagne ou de la ville, de l'atelier ou du comptoir, se tendent réciproquement la main! Sur le terrain de la loi, de l'ordre, de la justice et de la liberté, toute union est féconde. L'élection récente de notre ami Armand Caduc en est la preuve, et je suis heureux de renouveler ici à notre nouveau collègue l'expression de notre commune sympathie. Son élection a été pour le grand parti républicain de la Gironde un gage et un enseignement qui porteront leurs fruits.

Puisse le corps électoral procéder toujours avec la même sagesse et le même désintéressement. Au surplus, messieurs, cette union est plus que jamais notre devoir. Quelques mois nous séparent à peine de cette épreuve solennelle où le suffrage universel sera appelé à décider du sort de la France. La dissolution de l'Assemblée actuelle est inévitable. Cette Assemblée ne peut vouloir s'arroger le droit d'éloigner indéfiniment le terme de son mandat. Et ce terme est expiré. Son double but, conclusion de la paix et libération du territoire, est accompli; ni les arguments ni les arguties ne sauraient prévaloir contre l'évidence du fait. Il ne s'agit donc plus de comment on se met à l'œuvre, mais de comment on s'arrête. L'Assemblée nationale; il ne s'agit plus de discuter pour essayer de donner une nouvelle vie à un mandat qui a pris fin. L'Assemblée a conclu la paix, l'armée a été réorganisée, les services publics fonctionnent, et le budget de l'Etat a été mis en harmonie avec nos besoins.

Le gouvernement a en mains le moyen certain de payer à la Prusse la dette qu'elle nous a imposée. Rapportons-nous en à sa sagesse et à sa prudence pour mener à bonne fin cette grande solution. C'est pour l'Assemblée une question de dignité et de bonne foi de revenir, devant le pays, se remettre aux seules sources de la véritable puissance et de la légitime souveraineté, et elle le fera, j'en atteste sur la foi et les services qu'elle a rendus, à moins de reconnaître que les réponses du suffrage universel, toutes les fois qu'elle l'a interrogé depuis le 8 février, inspirent à certains de ses membres un véritable effroi.

Cette partie du discours a été vivement applaudie, tant est profond parmi nos populations ce sentiment, que l'Assemblée actuelle a terminé son œuvre, et qu'un appel au suffrage universel est devenu la condition inéluctable de l'ordre.

M. Simiot a porté et développé en termes excellents un toast à l'inviolabilité du suffrage universel. Faisant allusion aux projets déposés par les républicains monarchiques, M. Simiot a dit: Les auteurs de ces beaux projets ont, disent-ils, la prétention de défendre le principe d'autorité... Comment ne voit-ils pas qu'en violant le suffrage universel, ils amoindrent la seule autorité possible aujourd'hui? Que la droite de l'Assemblée, après avoir repoussé l'impôt sur le revenu, que tout le monde demandait en février 1871, fasse de mauvaises lois sur les finances, sur l'armée, sur l'instruction primaire, le mal, quoique grave, ne sera pas irréparable, car l'œuvre d'une majorité royaliste et cléricale disparaîtra, dans un peu d'années, devant un nouveau parlement. Mais ce qui serait fatalement désastreux, ce serait de supprimer l'universalité du suffrage, base unique aujourd'hui de l'autorité politique et de l'ordre dans la liberté.

Avec la monarchie est tombée l'autorité personnelle, et la liberté ne reconnaît d'autre force que celle de la loi. Or, la loi n'est forte que lorsqu'elle est l'expression de la souveraineté.

Le souverain, ce n'est pas une caste, si nombreuse qu'elle soit; ce n'est pas un choix parmi la nation, c'est la nation tout entière, c'est le suffrage universel exercé sans exception par tous les citoyens possédant les droits civils définis par la loi commune, par le code. Tout pavement est par exclusion d'une catégorie de citoyens ne sera qu'une usurpation; son autorité pourra être légalement dominante, mais elle ne sera jamais légalement souveraine, et il n'y aura pas plus de droit au gouvernement que de l'ordre de la noblesse ou l'ordre du clergé, si on les exclut de l'ancien régime. Ainsi, sous prétexte d'âge ou de domicile, repousser en fait de l'urne électoral les plus jeunes et les plus pauvres des citoyens français, ce serait une atteinte au droit aussi formel et aussi injuste que si l'on excluait de l'électorat les plus âgés et les plus riches.

Dans les deux cas, les exclus seraient placés hors de la loi, qui, faite d'abord sans eux, le serait bientôt contre eux.

Quand on veut nous placer entre M. Thiers et M. Gambetta, nous pouvons donc répondre que notre gouvernement n'est pas le régime d'un homme, mais le régime de la loi. La République que nous voulons, ce n'est pas, comme on nous en accuse sans le croire, la déposition alternative et permanente des uns au profit momentané des autres; elle n'aime pas de remèdes pires que le mal, elle ne promet pas de faire disparaître instantanément toutes les imperfections chroniques de notre vieil état social; mais elle croit bien que des réformes seront obtenues par la coopération sincère de tous les intérêts, de toutes les classes, de tous les travailleurs de l'agriculture, du commerce, de la science et de l'industrie, et par leur complète représentation dans la législature.

Ainsi formée de tous les éléments sociaux, elle amènera successivement, progressivement, légalement, la société française, en laissant à l'initiative intelligente et dévouée de la prime due au mérite, on s'efforcera aussi de faciliter au travail persistant et consciencieux l'existence de la famille et le repos de la vieillesse; enfin, comme premier moyen, en cherchant, par une plus juste répartition des charges publiques, sinon à supprimer, du moins à abaisser les obstacles qui s'opposent à l'épargne. Voilà ce que veut notre République. Elle ne prétend pas toucher au but, du premier d'ail, ni même indiquer des à présent la route la plus directe; mais, par le suffrage universel et en ne fermant la porte à personne, elle fait appel à toutes les bonnes volontés pour marcher tous ensemble, sans exclusion, et nous appuyant tous les uns sur les autres, dans cette longue et difficile carrière.

Enfin le nouvel élu, M. Caduc, a porté un toast « au seul gouvernement compatible avec le suffrage universel, à la République. »

M. Lafourcade, maire du Bouscat, a porté un toast à nos frères d'Alsace-Lorraine; M. Lenoir, conseiller d'arrondissement, un toast à M. Léon Gambetta, et M. le docteur Guépin, à M. le président de la République.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France républicaine.

Paris, 7 novembre 1872.

M. Grant a obtenu la très-grande majorité sur les 366 voix de second degré. Il peut donc être considéré comme élu, bien que l'élection ne doive avoir lieu que dans un mois; mais ce n'est plus qu'une simple formalité.

Plusieurs députés soutiennent mordicus que la prorogation des pouvoirs de M. Thiers, la proclamation légale de la République et le renouvellement partiel forment un tout indivisible et que les trois articles seront promulgués en un seul jour. Quant à la loi électorale, on affecte, devant le soulèvement que la seule analyse a produit dans l'opinion publique, de la laisser de côté. Mais croyez bien que nous ne perdrons rien pour attendre, car la — je ne me lasserai pas de le dire — est le nœud de la campagne des conservateurs qui sentent bien qu'ils ne peuvent pas tenir.

On dit que le projet de loi relatif au vote obligatoire. Disons cependant que l'enquête sur les dispositions de l'opinion publique vis à vis du vote obligatoire qu'on dit avoir été prescrite aux préfets par le ministre de l'intérieur, est démentie.

Il y a eu hier conseil des ministres. M. Thiers n'a pu donner lecture de son message qui n'est pas terminé; la lecture est renvoyée à samedi. Quant à la lecture devant l'Assemblée, elle n'aura pas lieu avant mercredi et peut-être jeudi. M. Thiers a donné aux ministres un résumé verbal de son message. On a aussi parlé incidemment du mouvement préfectoral, on prétend que ce mouvement est retardé à cause des nombreuses occupations du ministre de l'intérieur. Ce retard tient à d'autres causes, et de questions de personnes. On ne dissimule pas dans l'entourage de M. Thiers que le président de la République opère depuis quelque temps une conversion très-marquée vers la droite. Tout en pensant que ce n'est là qu'une des phases de cette politique d'équilibre qui lui a si bien réussi jusqu'à présent, on ne laisse pas de se montrer inquiet à gauche de cette tendance de M. Thiers; on s'attend à ce que les effets s'en fassent sentir bientôt.

On recommence à faire courir le bruit d'un grand discours constitutionnel de M. Grévy. On dit même que ce discours, déjà sur le chantier, serait une déclaration de guerre aux radicaux. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette rumeur, comme la première fois, rencontre une grande inertie.

Du reste, à l'approche de la session, c'est le grand moment des rumeurs de tout genre. On répète chaque matin que tel ou tel ministre va être remplacé par tel ou tel homme politique. Jusqu'à présent le statu quo règne dans le ministère, même à l'égard de M. de

Cissey qui n'a jamais été si sûr de conserver son portefeuille. La liste de ses dévoués grossit chaque jour dans les rangs de la droite; les feuilles bonapartistes ont pour alliées ces députés. Témis font à l'égard de la République de la guerre de la République.

La campagne des mandements à propos des prières publiques, continue. M. Epivent, évêque d'Aire, a trouvé moyen de surpasser ses collègues. Son écrit est un hymne véritable à la royauté légitime; si nous étions dans la plus stricte logique la plus élémentaire, il n'y aurait jamais eu de plus fort argument en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'armée territoriale sera organisée par compagnies cantonales. Chaque canton fournira une ou plusieurs compagnies, selon la population. Telles sont du moins les bases du projet rédigé par le général d'Anflav. Disons à ce propos que la nouvelle de la création de plusieurs nouveaux régiments est controuvée.

On croit que M. de Chambord est déjà reparti de Bergerac, sur le lac de Constance. Cependant la nouvelle est rédigée de telle sorte qu'il y a doute: ce qui semble la contredire, c'est l'annonce de quelques pèlerinages dont le but était cette halte royale. La reprise de la nouvelle d'un manifeste du comte de Paris n'est pas plus fondée qu'il y a quinze jours. La famille d'Orléans est de plus en plus facile à joindre, laissez-les passer. On reproche à M. d'Annale de s'être précipité hier dans la gare de Versailles au-devant du maréchal Canrobert avec toutes sortes d'exclamations affectueuses. N'imité-t-il pas M. Thiers qui prodiguait les honneurs à M. Canrobert? L'empire avait pris les biens de M. d'Annale, tandis que le 24 décembre, dont M. Canrobert est un des principaux acteurs, avait mis M. Thiers sans liberté. C'est une application de la parole: « Aimez-vous les uns les autres » avec une légère exception à l'encontre des radicaux.

Les interrogatoires de M. Bazaine continuent. La nouvelle que l'une des défenses du maréchal sera basée sur une lettre que M. Thiers lui aurait écrite au mois d'octobre 1870, n'est aucunement sérieuse; elle est probablement fondée sur ce fait que de temps en temps, dans ses conversations, M. Thiers ne peut s'empêcher de témoigner des regrets de la position de M. Bazaine.

La campagne contre le Midi recommence avec plus d'ardeur que jamais dans les feuilles religieuses; elles poussent le gouvernement à une véritable croisade contre ce qu'elles appellent les pays rouges. Le Français, la Gazette de France, l'Union lâchent tous les matins ou tous les soirs leur Dieu le veuille! Ce qui les exaspère surtout c'est le progrès des entretiens civils. L'Union a ce matin un diptycham qui est une vraie exaltation à la haine.

C'est probablement M. Ozanne qui, dans l'intervalle de ses innombrables voyages, ira présider la distribution des récompenses à Lyon. Il est en ce moment à Bruxelles, où M. Ernest Picard se complait sans doute dans le bruit qui lui donne la succession de M. de Goulard.

Le banquet offert par les maires de Paris à M. Victor Lefranc et à M. Léon Say, a eu lieu hier sans incidents. M. Say était entouré des maires de son choix, dont quelques-uns ont exercé des fonctions municipales sous l'empire et sont les protecteurs ardents de l'enseignement cléricale.

On dit que les élections pour le Conseil municipal auront lieu à Charonne et à Montrouge, le 24 novembre. On désire déjà de non-réaction et de la République.

Le nom du futur époux de Mme Fialia de Persigny est connu: c'est M. Hyacinthe Lemoine, ce qui fait dire au sport: « Ne pas confondre avec Le moine Hyacinthe. » Les nouveaux époux habitent le Caire.

L'avacuation continue régulièrement. La gendarmerie mobile est entrée à Reims au milieu d'une joie patriotique surexcitée par une si longue attente. Les barreaux de Die, Rambervilliers, Charms et Bruyères, ont été occupés hier. Aucun Allemand n'est logé chez l'habitant. Les passeports à la frontière franco-allemande d'Alsace-Lorraine causent une gêne immense. Il aurait été si facile au gouvernement français d'abolir cette inutile formalité des passeports par une mesure générale!

SUR LES GENOUX DE L'EGLISE

Depuis quelques jours, nous savions qu'il n'était bruit dans le quatorzième arrondissement que d'un de ces honteux scandales, dont les écoles congréganistes sont souvent le théâtre. Aujourd'hui lui les faits sont patents, et quelque répugnance que nous ayons à entretenir nos lecteurs de pareilles turpitudes, nous ne pouvons plus garder le silence.

C'est à l'école des Frères de la rue Boulevard que ces faits monstrueux se sont passés. Le coupable est le sieur Malbertin, en religion frère Archambault; ses victimes sont des enfants de six à sept ans. Deux citoyens du quartier, MM. Pétrement, coiffés

de suivre la maladie qui s'effrit inopinément à moi. On cherchait un médecin, je ne suis trouvé là, je suis venu, et en votre absence j'ai fait ce que j'ai pu.

— Et je suis certain que ce que vous avez fait était très-bien.

— Je crois que le soir où j'ai approché M. de Frairières pour la première fois, ma présence n'a pas été inutile.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

— Et moi j'en suis convenu, dit Hugonet. Je regardai d'ancien magistrat s'adressant à Landregarde par l'approvisionnement.

trois ou quatre mille francs, tu l'emporteras pour le tromper dans l'eau de la source, et je suis certain que ça me portera bonheur.

Un journal annonce que l'impôt sur les chiens a rapporté cette année trois cent mille francs et en calcule que plus de dix mille chiens ont échappé à la taxe.

Ce n'est pourtant pas la faute des inspecteurs des contributions.

L'un d'eux se présente l'autre jour chez Mlle X... du théâtre du Palais-Royal: — Mademoiselle, lui dit-il, je viens vous dresser procès-verbal.

— Et pourquoi?

— Parce que vous ne payez jamais la taxe, et cependant j'ai vu dans les chroniques théâtrales que vous aviez beaucoup de chiens. Je viens constater le fait.

Un mari n'était pas rentré coucher. Fureur de son épouse.

— Tu n'es qu'un dévergondé, lui dit-elle en versant des torrents de larmes.

— Ne t'en prends pas à moi, dit le coupable, mais au mauvais temps. Il a plu tellement hier soir que comme l'Allier j'ai subi les effets de l'inondation.

— Comment cela?

— J'ai changé de lit.

Calino lisait hier dans la Liberté un article de M. Déroty sur les forts de Paris et sur leur réorganisation pour le nouveau plan de défense de la capitale.

C'est très-bien, dit-il; on parle toujours des forts de Bicêtre, d'Ivry, de Vanves et autres, mais on devrait aussi s'occuper des forts de la Halle qui n'ont jamais rendu aucun service. Quelle singulière idée aussi de mettre des forts au milieu de Paris!

LETTRES STÉPHANOISES

Saint-Etienne, le 6 novembre 1872.

Le département de la Loire ne suffit plus à M. Ducros.

Après vous avoir fait poursuivre et condamner en première instance pour une prétendue appréciation illégale d'une séance du conseil général, voilà maintenant qu'il cherche noise à la République française.

Il parait bien que le rapport de M. Raymond lui tient au cœur!

Aussi, des journaux étrangers et un département se permettent de discuter les actes de l'administration de M. Ducros. M. Ducros n'est point un préfet modèle, inflexible? Sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire sur les événements du 25 mars et sur l'esprit de nos populations ne l'a-t-elle point prouvé? Et les poursuites elles-mêmes, dirigées contre l'Alliance républicaine n'en seraient-elles pas au besoin une nouvelle preuve?

C'est affaire entendue, et l'on ne discute plus maintenant la personne de M. Ducros. Chacun sait qu'il est un grand homme, un sous-secrétaire des plus distingués, capable d'en remonter à M. Guignes de Champvans, en un des plus fermes colonnes de l'ordre honnête et modéré. Nul ne s'entend mieux à prendre d'habiles dispositions stratégiques et ses savantes combinaisons embrassent jusqu'aux moindres brigades de gendarmes.

Vous oseriez en douter? C'est en vérité, bien téméraire à vous, et il vous saurait bien montrer que sa main puissante a tenu en équilibre les journaux républicains de Rhône, voire même ceux de Paris!

D'autre part, l'ordre le plus parfait ne régne-t-il pas sous le meilleur des préfets dans le plus déserté des départements?

Dans tous les rouages administratifs, et jusque dans les finances?... Ah! ce n'est pas dans la Loire qu'on retrouverait les traces de ces pratiques douteuses signées par l'empire, et qu'on si bien mises en relief un procès fameux? Il faut voir aussi comme tout marche... militairement dans les différents services, et jusque dans les bureaux de la préfecture... une caserne! Le bruit du clairon qui alterne avec celui du tambour à de fréquents intervalles rend l'illusion complète!

Mais, parlons de votre procès. J'ai pris et cet égard quelques renseignements que vous me permettez de vous transmettre... Il est parfaitement exact, comme vous le dites, que le rapport de M. Raymond, préalablement lu et adopté par la commission départementale, dans sa séance du 21 août, a été lu en séance publique du Conseil général le 22, en séance le 24 et adopté par le Conseil par vingt voix contre sept ou huit, dans la séance du 28 du même mois, sans nouvelle lecture. Peut-être n'est-il pas inutile de préciser ces divers points.

Au moment même où je vous écris, on me communique les deux récépissés délivrés par suite du dépôt du rapport fait par l'impression, conformément à la loi, au parquet et à la préfecture. Ils portent tous deux la date du 24. Celui de la préfecture est signé de la main même de M. Ducros.

Le rapport dont il s'agit, a été distribué en séance du 26, à chacun des membres du Conseil général par les soins de M. Grosvenant, président de la commission départementale. On m'assure même que M. Crozat, l'un des secrétaires, en a distribué plusieurs exemplaires de sa main.

conciliant, sa parole pleine de délicates réserves, et surtout le peu d'importance que madame de Frairières avait paru attacher à ce jeune homme changèrent ses dispositions et le prévinrent en sa faveur. Ce n'était, plus un rival qu'il avait devant lui, mais un élève, un disciple, un admirateur.

Si Hugonet eût possédé un grain d'obscureté, il eût peut-être pressenti le contraire, mais, homme léger, ne s'inquiétant que du bruit produit par sa personnalité, il conduisit le jeune homme, simple, poli, discret, à la même à l'ignorance, et songea d'autant plus à gonfler son importance qu'il allait pouvoir, sans danger, étaler son savoir on, du moins, celui qu'il s'accrochait.

Mais Landregarde, ses ordonnances à la main, insistait pour que le maître y jetât les yeux.

Tout à l'heure, tout à l'heure, dit-il, certain désormais de dominer le jeune précepteur, et n'osant pas, de prime abord, abuser de sa situation. Dites-moi plutôt ce que vous avez vu.

Rien, répondit froidement Landregarde dont la réponse était préparée.

Comment, rien? s'écria Hugonet, qui se disposa à foudroyer son disciple; voulez-vous dire par là que M. de Frairières se présente comme vous et moi!

— Je vous dire que je n'ai point vu présentement le cas qui m'était soumis. Madame de Frairières, qui était présente, leva les yeux. Gabrielle, dont le visage avait une expression d'étonnement plus grande encore, l'imita et il n'y eut pas jusqu'à Germaine, qui, alors, traversant la pièce, qui, à la réponse inattendue de Landregarde, ne s'arrêtait et ne tendait l'oreille.

(A suivre)

document n'a point été lu à la séance... M. Pinard y soit on n'y soit pas...

Le tribunal délibère et décide de renvoyer l'affaire au 25 novembre... M. Pinard y soit on n'y soit pas...

une assemblée générale qui aura lieu le lundi 11 novembre 1872... Le programme de ce concert est des mieux composés...

religieusement, et, connaissant son homme, le fait confier non moins religieusement... TABLEAUX SYNOPTIQUES ET STATISTIQUES...

HAUTE-LOIRE. — On écrit de Saint-Pierre-Duchamp à la Haute-Loire... GARD. — Nous apprenons que les délégués des comités républicains des communes...

Le docteur, en lisant ces lignes, avait affreusement pâli; il froissa le papier et voulut le glisser dans la poche de son pardessus...

Chronique des tribunaux COUR D'APPEL DE LYON... M. Pinard y soit on n'y soit pas...

CHRONIQUE REGIONALE LYON ET LE RHONE... On lit dans le Salut public: En présence de la polémique qui s'est engagée...

SAONE-ET-LOIRE. — Ces messieurs du clergé continuent à transformer leur chaire en tribune politique... ISERE. — Le Conseil municipal de la ville de Vienne (Isère) a pris, le 12 juin dernier, la délibération suivante:

HAUTE-LOIRE. — On écrit de Saint-Pierre-Duchamp à la Haute-Loire... GARD. — Nous apprenons que les délégués des comités républicains des communes...

Le Congrès a pris en considération la proposition pour la sécularisation des cimetières... BILAN: Augmentation du numéraire, un million; particuliers, 24; diminution en portefeuille, 36 1/4; avances sur lingots, 12; circulation, 34; trésor, 27 1/2.

THEATRES Aujourd'hui Vendredi 8 novembre 1872... Grand-Théâtre Robert le Diable, grand opéra en 5 actes. On commencera à 7 h. 1/4.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e société de secours mutuel de Lyon' and 'Produit d'une collecte faite dans un diner chez M. Condat'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e société de secours mutuel de Lyon' and 'Produit d'une collecte faite dans un diner chez M. Condat'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e société de secours mutuel de Lyon' and 'Produit d'une collecte faite dans un diner chez M. Condat'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e société de secours mutuel de Lyon' and 'Produit d'une collecte faite dans un diner chez M. Condat'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

Table with 2 columns: Description of collection, Amount. Includes 'M. Kobus de la 73e Société de secours mutuels de Lyon' and 'Madame M.'.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

Etude de M^e PATRICOT, avoué à Lyon, rue du Bât-d'Argent, 10. VENTE en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon :

1^o D'une maison et de constructions accessoires, sis à Lyon, rue de Vendôme, 157 et rue Rabelais, 33, sur le terrain des hospices civils de Lyon, avec avant-cour jusque au 24 juin 1883.

2^o D'une jolie petite propriété d'agrément, située à Villeurbanne, lieu de la Cité Napoléon, à l'angle de la rue Sidoine et de la rue Sainte-Pauline, sur laquelle elle porte le n^o 5, composée de maison d'habitation, salle d'ombrage, pelouses, jardin potager et dépendances.

Adjudication au samedi vingt-trois novembre mil huit cent soixante-deux, à midi.

MISES A PRIX : Premier lot, six mille francs, ci. Deuxième lot, sept mille francs, ci. 7,000 fr. outre les charges.

Pour avoir de plus amples renseignements, on peut s'adresser à M^e Patricot, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil. (175)

BOUGIE DE L'ÉTOILE. Exiger l'étoile sur chaque bougie. (307)

UN GENDARME en retraite, marié, sans enfants, demande un emploi. S'adresser, cours du Midi, 29, au concierge.

ON DEMANDE à reprendre la gérance d'un bureau de tabac. S'adresser au bureau du journal.

LA VELOUTINE CH. FAY. Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs (132)

BRULURES Médaille d'argent à l'Exposition internationale de Havre. Les maux de famille, les chefs d'ateliers, d'usines, forges, entreprises de chemins de fer, etc., doivent être pourvus de L'HUILE JOSEPH

Spécifique contre les BRULURES. — Son emploi calme instantanément et assure une guérison rapide (Attestations nombreuses). Dépôt dans les pharmacies et à l'Exposition de Lyon, classe 3 (Pharmacie Simon). ENTREPOSÉ A PARIS, Pharmacie normale, rue Drouot, 15, Gueffroy, pharmacien. (30)

GUÉRISON radicale, et en peu de jours, des Maladies récentes et anciennes, par les Capsules Quet.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Injection Quet, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré, dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. (86)

BIÈRE EHRHARDT F^{RES} SCHLITIGHEIM-STRASBOURG

SUCCURSALE A LYON 1, place de l'Ancienne-Douane

Adresser les demandes à M. SCHULER, gérant (121)

TOUX, RHUMES, CATARRHES ASTHMES, OPRESSIONS ET COQUELUCHES

Quinze années d'expérience et de succès ont placé le Sirop DUBREUIL au premier rang de tous les pectoraux. D'un goût très-agréable, il jouit d'un succès sûr et rapide, dans toutes les maladies de la poitrine et du larynx. Recommandé par les sommités médicales, ce Sirop ne compte plus ses succès.

Dépôt général 38, rue de Chartres, pharmacie Dubreuil et chez les pharmaciens suivants : MM. Aroux, rue Lanterne, 2, Chériblan et C^o, rue Tupin, Fayolle, rue Saint-Côme, Richard, rue Gentil, Ricoux, rue Saint-Jean. Exiger la signature. (132)

PEPSINE LIQUIDE BESSON DE

Son mode de préparation et son heureuse association au SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES en font un digestif tonique et anti-nerveux supérieur à tous les produits employés jusqu'à ce jour pour le traitement des MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS

Il calme en peu de jours les Vomissements spasmodiques, Tiraillements, Douleurs ou Crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Le Sirop de Pepsine Besson est aussi employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit Constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques.

Prix : 3 francs le Flacon. Se trouve dans toutes les Pharmacies et Drogueries. (161)

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT?

ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT 8, Rue de la Préfecture, à l'entresol

On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines. Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonneterie, Mercerie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres. Soldes de toute espèce; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets en Marchandises ayant une valeur quelconque. Vente au Comptant (36)

POUDRES & PASTILLES Américaines du Dr PATERSON (de New-York)

Médaille d'argent : Exposition de Lyon 1872. RÉPUTATION universelle pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, nausées, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, maladies des Intestins, etc., etc. (Notices en toutes langues.) Exiger le nom de Paterson sur chaque Pastille et sur chaque Poudre, plus sur chaque boîte la signature Fayard, seul propriétaire. Entreposés : PARIS, rue Roubaux, 43; — LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies. (113)

FABRIQUE DE BOURRELÈRES Pour Portes et Croisées, à des prix très-modérés. Cours Bourbon, 56. — LYON

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU. AGIRER OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES. Dont le traitement aurait été infructueux. Guéries radicalement par le ROB-SAVARÈS purifiant. Dépurato-tonique, régénérateur du sang et des humeurs. Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents nerveux. Expéditions par correspondance. S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien, rue Pizay, 12, au 1^{er} étage, près l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

LA COQUELUCHE. La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un Flacon 3 fr. avec prospectus, Pharm. BARRA, c. Lafayette, 12.

LES PASTILLES DE PONCET, PHARMACIEN. ONT ÉTÉ EXPÉRIMENTÉES CONTRE LA COQUELUCHE et couronnées du plus grand succès. Se trouvent PHARMACIE PONCET, cours Morand, 19. 3 fr. la BOITE

F.-V. RASPAIL. — RÉFORMES SOCIALES. Relation de LA GUERRE EN NORMANDIE 1870-1871. Par XAVIER RASPAIL. EX-AIDE MAJOR AU 1^{er} RÉGIMENT DES ÉCLAIREURS DE LA SEINE. Un fort volume in-18 Jésus. — Prix : 3 fr. Envoi contre mandat ou timbres postaux. — Au bureau des Publications, 14, rue du Temple, Paris.

FARINE MEXICAINE DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que le Phthisis pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire, depuis plus d'un siècle, que sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible mal. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier : il est pauvre ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient, qui n'aurait plus qu'à résigner. Eh bien ! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE ! Dieu, à côté mal a placé le remède ; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer ; cette noble tâche a été confiée au Docteur Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des guérisons qui se comptent par milliers, on plutôt qui ne se comptent plus, son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies, qui s'opère très-prompement ; rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 ou 3 mois. LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel, qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune ; elle constitue, en un aliment d'un goût agréable, qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer ; elle convient également aux convalescents, aux vieillards, aux personnes affaiblies et aux enfants faibles. On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE du docteur Benito del Rio est destinée à combler un grand vide de l'art de guérir et que M. R. BARLEHEIN, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en améliorant l'usage, a acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique. LA FARINE MEXICAINE se trouve à LYON, chez MM. FARLEY, pharmacien, 114, quai Pierre-Séize ; ARMANDY, pharmacien, cours de Brosses (Guillotière) ; J. DENAUD et Cie, pharmacien, rue de la Charité, 82 ; ROUSSET et BADEU, rue de la République, 12 ; MERLIN, place des Cordeliers, 3 ; VUILLAUME, pharmacien, 46, grande rue Saint-François ; principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon et de France ; MM. FERROUD, à Givors ; MALESSARD, à Villefranche ; FAUCONNEAU, à Saint-Étienne ; M. RIGAUD, pharmacien, à Rive-de-Gier ; M. BNAH N, pharmacien, à Blanchon-Neuve ; négociant, Grande-Rue, et M. DUCHEZ, pharmacien, à St-Chamond ; M. MOUHET, drog., et FONT, combleur, à Vienne.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE. Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo. MÉDAILLE D'ARGENT : Exposition de Lyon 1872. LE MEILLEUR RECONSTITUANT ET LE PLUS PUISSANT RÉPARATEUR DES FORCES : Présent aux enfants débiles, aux femmes délicates, aux convalescents, aux vieillards affaiblis, et aussi dans les névroses, les diarrhées chroniques, la chorée, etc. (Extrait de l'Abécédaire médical et de la Gazette des Hôpitaux.) Entreposés : Paris, rue de la Feuillade, 7. — Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans les bonnes pharmacies. (18)

VIN DE QUINA JAUNE (Dose) AU CACAO ET A L'ÉCORCE D'ORANGE AMÈRE — PRÉPARÉ AU VIN D'ESPAGNE NATUREL. Par PONCET, Pharmacien. RECOMMANDÉ PAR LE CORPS MÉDICAL. Comme le plus puissant : TONIQUE, NUTRITIF, APÉRITIF, STOMACHIQUE RECONSTITUANT. 4 Fr. le Flacon. — 6 Flacons, 20 Fr. Dépôt : Pharmacie PONCET, cours Morand, 19, LYON

DANS TOUTES LES PHARMACIES VIOLAND de Colmar VIOLAND Haut-Rhin VIOLAND Alsace VIOLAND actuellement à Montrouge VIOLAND près Paris VIOLAND. Exiger la signature. Vente en gros, VIOLAND, au grand Montrouge.

BOURSE DE PARIS — Jeudi 7 Novembre 1872 (de midi 1/2 à 3 heures). Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, VALEURS AU COMPTANT, and FONDS ÉTRANGERS. Includes various financial data and market prices.

BOURSE DE LYON — Vendredi 8 Novembre (de 11 heures à midi 1/2). Table with columns for FONDS D'ÉTAT français, COMPTANT, LIQUIDATION, and OBLIGATIONS. Includes various financial data and market prices.